

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du **mercredi 11 octobre 2023**, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

| | |
|-------------------------------|----------------|
| M. Martin Barbeau | Président |
| M. Gabriel Dagenais (virtuel) | Vice-Président |
| Mme Marie-Ève Laframboise | |
| Mme Stéphanie Leclerc | |
| Mme Véronique Menand | |
| M. André Mongeau | |
| M. Pascal Savard | |
| M. Normand Sénéchal | |
| Mme Marie-Hélène Vigeant | |

Les membres de la direction générale et des directions de service :

| | |
|----------------------|---|
| M. Sébastien Tardif | Directeur général |
| Mme Julie Lamonde | Directrice générale adjointe |
| M. Patrice Leroux | Directeur par Intérim des ressources matérielles et du transport |
| M. Louis Piché | Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance |
| M. Stéphane Sénéchal | Directeur services des technologies et de l'organisation scolaire |

Sont absents :

M. Dominic Asselin
 Mme Daphnée Young Beauchamp
 M. Pierre-Luc Tremblay

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 01).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

339^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

NOTE IMPORTANTE

LA SÉANCE ORDINAIRE SERA TENUE EN PRÉSENTIEL, LES DÉCISIONS QUI DÉCOULERONT DE LADITE SÉANCE SERONT PUBLIÉES ULTÉRIEUREMENT.

LES MEMBRES DU PUBLIC QUI AURONT DES QUESTIONS POURRONT S'INSCRIRE POUR PARTICIPER VIRTUELLEMENT OU EN PRÉSENTIEL À LA SÉANCE ORDINAIRE AU MOINS 24 HEURES AVANT LA TENUE DE CELLE-CI.

Le 6 octobre 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande du président vous êtes par la présente convoqués à une **séance ordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel pour les membres du conseil d'administration le mercredi **11 octobre 2023, 19 h**, à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2023 (docs 4.0)
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 Fondation pour la réussite des élèves - Information
- 9.0 Direction générale (*temps estimé : 15 minutes*)
 - 9.1 PEVR – suivi
 - 9.2 Rapport annuel protecteur de l'élève (doc 9.2)
- 10.0 Gouvernance (*temps estimé : 10 minutes*)
 - 10.1 Prise d'acte d'une démission et lancement du processus pour combler une vacance – Huis clos – *Adoption* (doc 10.1)
 - 10.2 Lancement du processus pour combler les postes vacants au CA - Information
 - Personnel enseignant
 - Professionnel non-enseignant
 - 10.3 Mise à jour de la composition du Comité de vérification et du comité d'évaluation du directeur général – *Adoption* (doc 10.3)
- 11.0 Service des ressources matérielles et du transport (*temps estimé : 20 minutes*)
 - 11.1 Demande d'aide financière pour la construction du gymnase à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – *Adoption* (docs 11.1)
 - 11.2 Demande d'aide financière pour la construction du gymnase d'une nouvelle école (remplacement de l'école L'Odysée ou construction d'une école à Mont-

- Blanc) dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – *Adoption* (docs 11.2)
- 11.3 Mise à jour de la demande faite au Plan Québécois des Infrastructures (PQI) 2023-2033 - Projet de construction d'une école – secteur de Mont-Blanc – *Adoption* (doc.11.3)
- 12.0 **Service du secrétariat général et des communications** (*temps estimé : 20 minutes*)
- 12.1 Entérinement des règles de régie interne des règles de fonctionnement du Comité d'enquête et à la déontologie – *Adoption* (doc.12.1)
- 12.2 *Loi 25* – Information (doc.12.2)
- 12.3 Rôle, fonctions et obligations des membres du CA – Information (doc.12.3)
- 13.0 **Rapport d'activités de la direction générale – Information**
- 14.0 **Affaires diverses**
- 15.0 **Levée**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2023

Document déposé :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2023

340^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2023.

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Aucun sujet

6.0 Période de questions - Public

Marie-Josée Lebel, s'identifiant comme parent d'un élève de l'école Chante-au-Vent et enseignante de la polyvalente de Saint-Jérôme pose les questions suivantes qui ont été préalablement transmises.

Madame Lebel fait la lecture de la première question suivante :

Vous avez reçu la pétition des parents de Chante-au-Vent pour mentionner qu'ils ne veulent pas que soient regroupés ensemble les élèves de Augustin-Norbert-Morin sélectionnés pour les programmes et projets pédagogiques particuliers (PPP) et que ceux-ci soient accessibles

seulement à la moitié des élèves. Vous avez aussi reçu un message dans lequel j'énumère plusieurs appuis par les ténors de l'éducation pour mes démarches. L'école secondaire Augustin-Norbert-Morin emboîte le pas dans la direction du Plan d'engagement vers la réussite approuvé par le CA, avec son projet éducatif qui est de viser aussi 50% des élèves qui auront accès à un programme et projet pédagogique particulier d'ici 2027, sans rien mentionner au niveau des critères de sélection. Croyez-vous que les décisions prises par vous et l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin risquent d'augmenter la ségrégation scolaire? Si oui, avez-vous des solutions pour l'enrayer? À titre de deuxième question, Mme Lebel demande s'il y a une intention du conseil d'administration de répondre à la pétition des 92 parents de Chante-au-Vent?

Madame Lebel demande également si le conseil d'administration à l'intention de répondre à sa demande d'une collaboration dans le but de faire des propositions de changements au niveau des PPP qui seraient transmises à l'équipe de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin?

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que le projet éducatif de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin n'est pas encore approuvé et qu'il est en conséquence trop tôt pour en discuter. Le président, M. Barbeau, indique que la décision revient à l'école et qu'il n'estime pas que la ségrégation soit recherchée. M. Barbeau indique que la pétition ne concerne pas le conseil d'administration, mais l'école et qu'il faut s'adresser aux instances concernées et ne pas créer de nouvelles voies de communication, le tout dans le respect des instances.

Mme Lebel indique que le projet éducatif a été présenté en assemblée générale de l'école bien qu'il n'est pas définitif et confirme avoir parlé à toutes les instances.

Mme Lebel précise que la présidence du conseil d'établissement de l'école aurait indiqué que le projet éducatif est du ressort de l'équipe-école.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, précise que le projet éducatif de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin n'a pas été approuvé par son conseil d'établissement et qu'il ne faut pas faire de présomption quant au projet qui sera adopté.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que l'élaboration du projet éducatif est un objet de collaboration au sein de l'école et que les critères dudit projet appartiennent au conseil d'établissement.

Madame Lebel se questionne par rapport au pourcentage de 50% des élèves qui auront accès à un programme et projet pédagogique particulier (PPP).

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que la cible de 50 % de programmes et de projets particuliers a été approuvée au ministère de l'Éducation.

7.0 Comité de parents

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, fait état des sujets discutés lors de la dernière rencontre du comité de parents s'étant tenue le 18 septembre 2023. Lors de cette rencontre un état de situation a été fait quant aux postes comblés et quant aux postes qui demeurent vacants au sein du Centre de services scolaire des Laurentides, notamment des postes de professionnels orthopédagogues et psychologues. Le sujet de l'installation de locaux modulaires a été discuté, l'avancement des travaux de construction de bâtiments scolaires notamment à Mont-Tremblant et à Saint-Sauveur, les travaux de relocalisation du Pavillon Lionel-Groulx vers des locaux modulaires à l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse, les moyens de pression à venir ainsi que les plans de contingence en cas d'avis de grève.

Lors du comité de parents la directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde a également fait une présentation relative au plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et aux priorités de celui-ci soit : les projets éducatifs, l'expérience employée, les taux de réussite. Il a été précisé que chacun des établissements aura accès à ses résultats spécifiques.

M. Sénéchal explique qu'il y a eu une discussion sur les enjeux du transport scolaire. De plus, il a été discuté que les nominations de membres au comité de parents doivent se faire lors de l'assemblée générale conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et non au premier conseil d'établissement. Il a été exposé qu'il est gagnant de faire des rencontres de parents à l'occasion de l'assemblée générale.

Finalement, l'administrateur, M. Normand Sénéchal, spécifie qu'il devrait y avoir un entérinement de règles de régie interne et des nominations sur différents comités à l'occasion du prochain comité de parents.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique à titre d'information supplémentaire aux membres du conseil d'administration qu'un déménagement est anticipé vers le 1^{er} ou 2 novembre du Pavillon Lionel-Groulx vers les locaux modulaires situés aux abords de l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse. Une planification est établie et qu'il y aura des informations transmises aux parents via l'info parents.

De plus, M. Tardif précise qu'il y avait une problématique de transport avec le circuit d'autobus 820 et qu'une solution a été trouvée avec les parents afin que les enfants du niveau primaire et du niveau secondaire puissent utiliser le même transport.

8.0 Fondation pour la réussite des élèves - Information

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que la fondation pour la réussite des élèves du Centre de services scolaire des Laurentides se dynamise et qu'elle est à mettre en place une soirée de financement où il y aurait un conférencier. Le tout sera publicisé ultérieurement.

9.0 DIRECTION GÉNÉRALE

9.1 PEVR - suivi

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, remercie tous ceux et celles qui ont participé au nouveau Plan d'engagement vers la réussite et à son lancement. Celle-ci précise que le comité aviseur a déjà siégé afin de préciser les moyens et pour monitorer les onze objectifs. Il y aura en décembre 2023 une première évaluation de certains objectifs.

9.2 Rapport annuel du protecteur de l'élève

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le rapport du protecteur de l'élève. Les principes qui sont sous-jacent au rapport sont exposés : l'indépendance, l'impartialité, la confidentialité et l'accessibilité. Onze plaintes ont été traitées par le protecteur de l'élève et aucun avis n'a été émis. Considérant, le remplacement de protecteur de l'élève, il est difficile de faire des comparaisons avec les années antérieures. Il n'y a aucune question sur le rapport déposé.

10.0 GOUVERNANCE

Huis clos

10.1 Prise d'acte de démission et lancement du processus pour combler une vacance - Adoption**341^e RÉSOLUTION : Huis clos**

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc, de siéger à huis clos pour l'étude de ce point.

Il est 19 h 19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

342^e RÉSOLUTION : Levée du huis clos

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Véronique Menand, de lever le huis clos

Il est 19 h 29.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Prise d'acte de démission et lancement du processus pour combler une vacance - Adoption**343^e RÉSOLUTION :**

CONSIDÉRANT la démission de Mme Stéphanie Léveillé, administratrice du conseil d'administration, membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines.

CONSIDÉRANT l'écrit conforme reçu au secrétariat général, la démission sera effective en date du 11 octobre 2023;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

DE PRENDRE ACTE de la démission de Mme Stéphanie Léveillé, effective en date du 11 octobre 2023, à titre d'administratrice du conseil d'administration, membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines et de lancer par le fait même le processus afin de combler une vacance à ce poste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Lancement du processus pour combler les postes vacants au CA - Information
– Personnel enseignant
– Professionnel non-enseignant

Le secrétaire général et directeur des communications M. Louis Piché fait état du lancement du processus afin de combler trois postes vacants au conseil d'administration soit : personnel enseignant, professionnel non-enseignant et d'un membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines.

Le processus sera relancé pour les membres du personnel et de la communauté afin de prévoir des nominations pour le 13 décembre 2023. Le processus sera le même que celui des membres du conseil d'administration connaissent déjà et sera mis à jour pour le contexte actuel.

10.3 Mise à jour de la composition du Comité de vérification et du Comité d'évaluation du directeur général

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, présente le projet de résolution.

344^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE la 330^e résolution du conseil d'administration en date du 30 août 2023 désignait des membres du conseil d'administration pour siéger au comité de vérification;

ATTENDU QUE les Règles de procédure régissant la tenue des séances du conseil d'administration adoptées par la 76^e résolution du conseil d'administration en date du 12 mai 2021 balisent également le fonctionnement de ce comité;

ATTENDU QUE conformément aux Règles de procédure régissant la tenue des séances du conseil d'administration, le membre, émanant de la communauté, reconnu pour son expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles doit siéger d'office sur ce comité et s'il l'accepte, de présider ce comité;

ATTENDU QUE l'administrateur M. André Mongeau a été omis de la composition dudit comité;

ATTENDU QU'EN contrepartie, l'administrateur M. André Mongeau est disposé à ne plus siéger sur le comité d'évaluation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

D'AJOUTER l'administrateur M. André Mongeau pour siéger au comité de vérification pour un mandat se terminant le 1^{er} septembre 2024 ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés à nouveau.

DE RETIRER l'administrateur, M. André Mongeau, de la composition du comité d'évaluation du directeur général et d'ajouter en lieu et place à la composition du comité d'évaluation du directeur général l'administrateur Mme Marie-Ève Laframboise, le vice-président M. Gabriel Dagenais demeurant un membre substitut sur ce comité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.1 Demande d'aide financière pour la construction du gymnase à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – *Adoption*

Le directeur par intérim des ressources matérielles et du transport, M. Patrice Leroux, présente le projet de résolution. Celui-ci fait état du manque d'espace quant aux plateaux sportifs pour desservir l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin. Une demande est donc déposée dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'une subvention représentant 66% du projet pourrait être obtenue dans le cadre de ce programme. Il serait alors plus facile d'obtenir le 33% de financement manquant.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, demande si l'autre partie du financement serait obtenue du ministère de l'Éducation.

Le directeur général répond par l'affirmative.

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande à quel endroit serait localisé le gymnase.

Le directeur par intérim du service des ressources matériel et du transport indique que la planification d'emplacement est à un stade très préliminaire, mais qu'il faut envoyer différents emplacements, soit en annexe au gymnase actuel et même considérer la piste de BMX et le plateau de volleyball.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, demande comment cette nouvelle installation pourra se coordonner avec les installations municipales voisines.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il existe des ententes de partage d'installations avec les autorités municipales, soit un nombre d'heures d'utilisation du centre sportif pour les écoles environnantes. Les nouvelles installations seraient ajoutées à l'entente.

345^e RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT le territoire que dessert l'école secondaire Augustin-Norbert Morin à Sainte-Adèle;

CONSIDÉRANT les prévisions de la clientèle de cette école pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT l'amélioration de la qualité des infrastructures sportives et récréatives en réponse aux besoins des élèves et de la population;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un gymnase favoriserait l'accessibilité aux infrastructures sportives et récréatives pour des clientèles multiples, permettant l'accessibilité universelle de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT l'opportunité que représente ce programme d'aide financière du ministère de l'Éducation.

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. André Mongeau;

D'AUTORISER le service des ressources matérielles et du transport scolaire à présenter la demande d'ajout de gymnase à l'école secondaire Augustin-Norbert Morin à Sainte-Adèle au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme (PAFIRSPA);

QUE soit confirmé l'engagement du Centre de services scolaire des Laurentides à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE le Centre de services scolaire des Laurentides désigne la direction du service des ressources matérielles et du transport scolaire, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Demande d'aide financière pour la construction du gymnase d'une nouvelle école (remplacement de l'école L'Odysée ou construction d'une école à Mont-Blanc) dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Adoption

Le directeur par intérim du service des ressources matérielles et du transport, M. Patrice Leroux, présente le projet de résolution et présente également le projet de résolution 11.3 puisqu'il est approprié selon celui-ci de redéposer une demande de construction pour l'école l'Odysée.

M. Leroux précise que la demande de construction d'un gymnase avec l'aide financière du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives sportives et de plein air (PAFIRSPA) peut aider à la demande de construction d'école, ce qui est confirmé par le directeur général, M. Sébastien Tardif.

346^e RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT le territoire que dessert l'école L'Odysée à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT les prévisions de la clientèle de cette école pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT l'amélioration de la qualité des infrastructures sportives et récréatives en réponse aux besoins des élèves et de la population;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée dans la sous-mesure 50631 (remplacement d'un bâtiment);

CONSIDÉRANT l'opportunité de faire une demande de financement complémentaire dans le programme PAFIRSPA pour la construction du gymnase de cette nouvelle école;

CONSIDÉRANT l'opportunité que représente ce programme d'aide financière du ministère de l'Éducation.

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise;

D'AUTORISER le service des ressources matérielles et du transport scolaire à présenter la demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme (PAFIRSPA);

QUE soit confirmé l'engagement du Centre de services scolaire des Laurentides à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE le Centre de services scolaire des Laurentides désigne, la direction du service des ressources matérielles et du transport scolaire, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Mise à jour de la demande faite au Plan Québécois des Infrastructures (PQI) 2023-2033 - Projet de construction d'une école – secteur de Mont-Blanc – Adoption

347^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les articles 3, 6 et 15 de la *Loi sur les infrastructures publiques* L.R.Q. c. 1-8.3 édictant des mesures de planification et de gestion des investissements publics en infrastructures des organismes publics, dont les centres de services scolaires, et en vertu desquels est produit annuellement un plan des investissements publics des organismes du gouvernement en matière d'infrastructures portant sur dix années, désigné « Plan Québécois des Infrastructures », « PQI »;

ATTENDU la 160^e résolution du conseil d'administration en date du 13 avril 2022 qui autorisait la mise en œuvre d'un processus pour la construction d'une école dans le secteur de Mont-Blanc;

ATTENDU les modifications aux prévisions démographiques de la MRC des Laurentides pour les municipalités de Mont-Tremblant, de Lac-Supérieur et de Mont-Blanc pour les cinq (5) prochaines années;

ATTENDU les prévisions ministérielles de l'effectif scolaire pour les prochaines années;

ATTENDU le niveau de vétusté de nouveau confirmé de l'école L'Odyssee de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la construction du gymnase d'une nouvelle école (remplacement de l'école L'Odyssee ou construction d'une école à Mont-Blanc);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du PQI 2024-2034, le Centre de services scolaire des Laurentides désire soumettre un projet de construction d'une nouvelle école dans le but d'aliéner éventuellement l'école l'Odyssee de Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc;

D'AUTORISER la mise en œuvre du processus pour l'analyse et la préparation des documents nécessaires et du processus d'acquisition du terrain, pour les motifs ci-exposés, et de soumettre une demande au ministère de l'Éducation pour un projet de construction d'une école dans le secteur Mont-Blanc, dans le cadre du Plan québécois des Infrastructures 2024-2034 dès l'automne 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Arrivée de l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant

(Incidence : il est 19 h 47).

12.0 SERVICE DU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

12.1 Entérinement des règles de régie interne des règles de fonctionnement du Comité d'enquête et à la déontologie – *Adoption*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution. Celui-ci précise qu'en fonction des règles de régie interne les membres du comité d'enquête et à la déontologie pourront avoir recours à des experts pour les assister, dont notamment mais non limitativement, un conseiller juridique externe, si l'intérêt du Centre de services scolaire est mieux desservi selon les membres dudit comité. Le comité ne sera cependant pas tenu aux recommandations du conseiller juridique externe. Les règles de régies interne sont présentées aux membres du conseil d'administration.

348^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'UN comité d'enquête et à la déontologie a été instauré en vertu de la 195^e résolution du conseil d'administration en date du 8 juin 2022;

ATTENDU QUE trois membres ont été désignés pour siéger sur ledit comité en vertu des 227^e et 247^e résolutions du conseil d'administration respectivement en date du 31 août 2022 et 12 octobre 2022;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 29 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone : Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel;

ATTENDU QUE sauf sous réserve des exceptions prévues par la loi, le centre de services scolaire assume la défense d'un membre du conseil d'administration du centre de services scolaire qui est poursuivi par un tiers pour un acte accompli dans l'exercice de ses fonctions, le tout conformément à l'article 177.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE conformément à l'article 26 du règlement, le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité d'enquête et à la déontologie des règles de régies internes dudit comité;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mme Véronique Menand :

D'ENTÉRINER les règles de régie interne des règles de fonctionnement du Comité d'enquête et à la déontologie ci-jointe en annexe des présentes sous la cote **CA348-23** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 *Loi 25* – Information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, fait état au conseil d'administration de certaines nouvelles obligations en raison de modifications à la *Loi sur l'accès aux documents des organisme publics et sur la protection des renseignements personnels* en raison d'entrée en vigueur de dispositions de la Loi 25. Deux directives administratives adoptées par la direction générale sont présentées aux membres :

- Directive relative aux règles encadrant la gouvernance du CSSL à l'égard des renseignements personnels

Il est précisé par M. Piché que la directive s'applique à tous les membres de l'organisation y incluant toutes ces instances officielles dont le conseil d'administration.

- Directive sur les rôles et responsabilités en cas d'incidents de confidentialité

Il est expliqué par M. Piché que celle-ci prévoit les différentes obligations en cas d'incidents de confidentialités ou lors de déclarations afférentes.

Il est mentionné que la loi édicte de nombreuses obligations quant aux déclarations, à des formulaires standardisés à compléter, à l'instauration de politique de confidentialité sur les sites Internet de l'organisation et la configuration de mécanismes automatiques pour aviser les utilisateurs qu'ils acceptent de partager certaines informations par le biais de témoins ou de « cookies ».

12.3 Rôle, fonctions et obligations des membres du CA – Information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, présente la fiche synthèse de la formation ministérielle des membres du conseil d'administration quant à la compréhension des rôles. Celui-ci fait une synthèse des principaux volets, les comités du conseil d'administration, des rôles et responsabilités de la direction générale, de la délégation de pouvoirs et finalement au rôle du conseil d'administration en matière d'élaboration des politiques.

Également, suite à une recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, fait une présentation d'un document synthèse du règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

M. Piché présente une synthèse des devoirs et obligations, des notions de conflits d'intérêts et de confidentialité et discrétion.

14.0 Affaires diverses

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait un état de l'avancement des démarches de la construction d'une école à Val-David. Celui-ci explique que le 9 novembre 2023 il y aura le dépôt d'un plan concept au ministère de l'Éducation (au 30% de la conception). Un premier plan concept avait été proposé, mais il a été refusé.

M. Tardif explique la séquence prévue à venir, soit : la présentation du concept à 60 % terminée en mai 2024, l'ouverture des soumissions en septembre 2024, attente de la réponse définitive du ministère de l'Éducation et finalement, la fin des travaux étant prévue au courant de 2026.

L'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant, demande à quel endroit se trouve le terrain ciblé.

Le président, M. Martin Barbeau, confirme que l'école sera construite sur le terrain de l'ancien hôtel « la Sapinière ».

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que le terrain a maintenant été acquis, pour la construction de l'école.

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande quel est l'état d'avancement des travaux à l'école en construction de Saint-Sauveur.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que le chantier va bien et avance. Des travaux d'excavation sont en cours, il y a de légers dépassements de coûts, mais rien qui ressort de l'ordinaire.

15.0 Levée de la séance**349^e RÉSOLUTION :**

IL EST PROPOSÉ par M. Gabriel Dagenais, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 20 h 21).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président

